

Le 8 avril 2016

[Traduction]

Mesures législatives

M. Fitch : Selon un rapport du Cabinet du premier ministre qui circule dans les médias sociaux, le premier ministre aurait fait un lapsus hier en disant que le projet de loi 24 serait renvoyé au Comité de modification des lois. Par souci de clarté et pour les gens réunis ici aujourd'hui et ceux qui regardent les débats à la maison, j'aimerais donner l'occasion au premier ministre de clarifier ses propos.

Voici la citation : « Nous avons très clairement indiqué que rien ne va de l'avant pour le moment. Le projet de loi sera envoyé au Comité de modification des lois. » C'est consigné au hansard. C'est enregistré. Le Cabinet du premier ministre avait-il raison de rectifier les propos du premier ministre, en indiquant qu'il avait commis un lapsus, ou le projet de loi 24 sera-t-il renvoyé au Comité de modification des lois?

L'hon. M. Gallant : Je suis effectivement très reconnaissant d'avoir encore une fois l'occasion d'apporter des précisions à cet égard. Hier, le député d'en face aurait été informé et aurait obtenu les renseignements indiquant que ce n'était pas le cas. Je vous prie de m'excuser si nous avons semé la confusion chez quiconque.

J'aimerais toutefois souligner, comme je l'ai fait à plusieurs reprises hier, que les gens d'en face devraient s'en tenir au même sujet lorsqu'ils posent des questions. Le député d'en face qui représente Quispamsis...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Le député de Quispamsis a commencé à poser des questions sur la *Loi sur les enquêtes* ; donc, lorsque j'ai mentionné « le projet de loi », je parlais toujours de la *Loi sur les enquêtes*. Si l'opposition n'a pas compris, je tiens à lui présenter mes excuses. J'aurais dû être plus précis.

J'aimerais souligner que les gens d'en face devraient s'en tenir au même sujet. J'aimerais aussi dire que nous avons immédiatement apporté des précisions à ce sujet hier. De plus, j'aimerais remercier les médias de nous avoir accordé le bénéfice du doute et d'avoir vérifié auprès de nous pour déterminer ce que nous entendions par la déclaration. Merci.

M. Fitch : Encore une fois, nous avons parlé du projet de loi 24 et des conséquences qui en découleront partout dans la province. Nous avons connu une période de paix syndicale assez



longue, et un certain nombre de contrats ont été conclus par l'intermédiaire du gouvernement et du secteur privé. Aucune agitation ouvrière importante n'est survenue depuis un très grand nombre d'années. Évidemment, certaines des questions soulevées par le premier ministre dans le projet de loi 24 posent un problème et sont une source de préoccupations pour les groupes syndicaux dans le domaine public et privé.

J'aimerais que le premier ministre reconsidère ce qu'il fait. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir apporté des précisions sur la situation d'hier, mais les gens du gouvernement ont certainement eu le temps de réfléchir à la question depuis quelque temps. Le premier ministre réexaminera-t-il le projet de loi 24, le projet de loi omnibus, en retirera-t-il la partie sur les relations de travail, le divisera-t-il et prolongera-t-il la session de la Chambre afin que des questions soient posées à ce sujet et que des réponses soient données, ou renverra-t-il le projet de loi au Comité de modification des lois pour qu'il soit très soigneusement examiné?

L'hon. M. Gallant : À mon avis, il pourrait y avoir de la confusion quant au projet de loi dont nous parlons lorsque je dis « projet de loi ». Les gens d'en face ont souvent de la difficulté à s'en tenir à un seul sujet. Je ne sais pas sur quel sujet le député d'en face aimerait mieux que je me concentre.

Tout d'abord, en ce qui concerne les contrats avec les travailleurs, je suis très heureux de dire que, lorsque le député d'en face était ministre, il n'a essentiellement rien fait pour que nous ayons des contrats avec nos travailleurs. De concert avec le ministre des Ressources humaines, nous avons été en mesure de signer 15 contrats. Trois autres contrats n'ont qu'à être ratifiés. Voilà le nombre de contrats conclus sur un total de 24, si je ne me trompe pas. Cela montre que nous travaillons très étroitement avec les parties prenantes. Nous les écoutons. Nous entretenons un dialogue avec elles. Nous veillons à ce que les contrats que nous signons servent au mieux l'intérêt de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Nous sommes reconnaissants du travail et de la coopération de tous les acteurs qui nous ont permis d'en arriver où nous en sommes en ce qui concerne les négociations syndicales.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Voilà le noeud de la question. La province connaît une ère de paix syndicale. Le premier ministre a créé des problèmes. Nous savions qu'il y aurait des problèmes. Le premier ministre a choisi un petit Cabinet. Les ministres ne maîtrisent pas leurs dossiers. Le premier ministre ne maîtrise pas les dossiers parce que les ministres ne sont pas en mesure d'être informés sur tous les éléments pertinents. Maintenant, un projet de loi omnibus a été présenté. Je ne sais pas qui en est à l'origine. C'est peut-être Dominic LeBlanc. C'est peut-être une idée qui vient d'Ottawa et que le gouvernement trouvait bonne.

Voici l'occasion pour le premier ministre de prendre des mesures afin de sortir de l'abîme très profond qu'il a lui-même creusé à différents égards. Le premier ministre pourrait aussi rehausser sa crédibilité en s'arrêtant et en prenant le temps de dire : D'accord, jetons un coup d'oeil au projet de loi 24 et examinons en particulier la partie sur les relations de travail.



Divisons-le ou renvoyons-le au Comité de modification des lois. Le premier ministre le fera-t-il et rétablira-t-il une partie de sa crédibilité aujourd'hui?

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, pour être certain que nous parlons des mêmes choses, j'aimerais que le député d'en face m'apporte une précision. Hier, nous avons demandé aux parlementaires d'en face s'ils avaient d'autres préoccupations que l'élément lié aux relations de travail — à l'arbitrage —, peu importe comment vous voulez l'appeler, pour que nous parlions des mêmes termes... Nous avons demandé s'ils avaient d'autres préoccupations au sujet du projet de loi omnibus, à part l'élément sur les relations de travail. Ils n'ont rien dit ; je demande donc au député d'en face pourquoi, selon lui, il faut renvoyer le projet de loi omnibus au Comité de modification des lois.

Je présume que les gens de l'opposition approuvent en grande partie le contenu du projet de loi étant donné qu'ils n'ont posé aucune question à son sujet. Tout ce qui se trouve dans le projet de loi a été discuté publiquement. Le contenu a fait l'objet d'un processus de consultation dans le cadre de la révision stratégique des programmes. Depuis plus d'un an, nous sommes très transparents et très ouverts en ce qui concerne le contenu du projet de loi, en nous basant sur le budget que nous avons présenté il y a quelques semaines. Je demande au député d'en face pourquoi, selon lui, nous devrions renvoyer le projet de loi au Comité de modification des lois quand tout le monde sait ce qu'il contient.

M. Fitch : D'accord, dans ce cas, le premier ministre peut amender le projet de loi et ne renvoyer que la portion en question. Si on nous avait posé des questions plutôt que de faire des lapsus, nous pourrions peut-être passer à autre chose. Je sais que la partie portant sur la privatisation des services de pension préoccupe un grand nombre de personnes et un certain nombre de pensionnés qui seront touchés, mais qui n'ont pas été consultés.

Nous observons une diminution constante des chiffres en matière d'emploi dans la province. Sous la direction du premier ministre, la province a enregistré encore ce mois-ci une perte nette de 600 emplois. Nous pensions qu'il y aurait au moins une quelconque hausse après l'effet lamentable des derniers mois. Toutefois, le taux de chômage se situe maintenant à 10,2 %, et ce n'est pas un lapsus. Le taux est attribuable aux mesures prises par le gouvernement actuel.

Je suis consterné par le fait que le premier ministre ne saisisse pas l'occasion pour régler la situation et enlever la partie du projet de loi 24 qui est si offensante. Divisera-t-il le projet de loi 24 à ce moment-ci?

L'hon. M. Gallant : Nous ne voulons certainement pas nous retrouver dans la même situation qu'hier. Quand le député a dit « la portion en question » et « divisez le projet de loi et enlevez telle partie », il n'a pas précisé laquelle ; je veux donc simplement être certain. Je présume qu'il parle de la partie sur les relations de travail.

Je ferais remarquer aux gens d'en face qu'ils peuvent se lamenter s'ils le veulent. Compte tenu de ce qui s'est passé hier et du fait qu'ils ont commencé à poser des questions en mentionnant



qu'il y avait un peu de confusion quant au projet de loi dont ils parlaient, je pense qu'ils peuvent comprendre que des précisions s'imposent.

En ce qui concerne les premiers intervenants, je tiens à dire très clairement que nous croyons avoir pris de bonnes mesures en vue d'aider. Nous avons évidemment tenu des consultations avec eux au sujet du projet de loi relatif à la révision stratégique des programmes. En outre, bon nombre de mes collègues ayant fait partie de gouvernements précédents ont pris des mesures comme l'élargissement de la couverture relative aux cancers présumés et la suppression de la période d'attente de trois jours. Bien sûr, en collaborant avec l'opposition, nous avons récemment présenté le projet de loi relatif à l'état de stress post-traumatique. De belles réalisations se produisent, et nous poursuivrons sur cette voie dans l'avenir.

Tabac

M. Fitch : Je vais m'adresser au vice-premier ministre, car je n'obtiens aucune réponse du premier ministre.

Je vais poser la question au vice-premier ministre, qui a eu une longue carrière dans les forces de l'ordre. J'aimerais lui poser la question suivante : Compte tenu de sa vaste expérience, aurait-il des soupçons à l'égard d'une personne qui change constamment de version lorsque certaines questions lui sont posées? Je demanderais aussi au vice-premier ministre ceci : Si vous aviez un témoin qui changeait constamment de version, cela vous amènerait-il à croire que la personne est coupable, qu'elle est innocente ou qu'elle cache quelque chose?

L'hon. M. Horsman : Je suis toujours content de me lever pour parler de ma carrière dans la police et je suis sûr que le député de Carleton-York aimerait en faire autant. Être agent de police ou premier intervenant, quel qu'il soit, comme un pompier, c'est faire un travail honorable. Notre travail consiste à répondre de façon très proactive. Nous voulons nous assurer que les gens de la province sont en sécurité, à l'abri des incendies ou d'activités criminelles.

Le député d'en face parle d'enquêtes. J'ai mené beaucoup d'enquêtes et, encore une fois, le député de Carleton-York peut en dire autant. Traiter avec des gens dans le cadre d'une enquête, ce n'est pas toujours noir ou blanc. J'ai toujours à l'esprit les mots d'un juge qui disait qu'il y a trois versions à une histoire : la version des gens, la nôtre et, quelque part entre les deux, la vérité. Je ne suis pas sûr si le député d'en face parle de questions précises.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Horsman : Encore une fois, il y a beaucoup d'histoires différentes, et ce n'est pas toujours chose simple ou pas toujours noir ou blanc, comme le déclare le député d'en face. En tant qu'ancien agent de police, je peux en témoigner.



M. Fitch : Bon, nous faisons enfin des progrès. Nous avons la confirmation que la vérité est là, quelque part. Découvrons aujourd'hui la vérité.

Voici une question directe pour le vice-premier ministre. Il a rejeté sur sa sous-ministre la responsabilité d'avoir engagé, au sein de sa nouvelle escouade de lutte concernant la cigarette, un collègue avec lequel il avait travaillé pendant de très nombreuses années. Le recrutement en question n'a fait l'objet d'aucun concours. Je demande aujourd'hui au vice-premier ministre de mettre au jour ce qui est entre les deux, soit la véritable histoire, et de nous dire qui, dans son ministère, est responsable du recrutement, sans concours, d'un ami de longue date du vice-premier ministre. Est-ce le ministre ou la sous-ministre?

L'hon. M. Horsman : Voilà encore une fois une preuve du manque de respect manifesté par les gens d'en face. Il s'agit de l'Unité de lutte contre la contrebande. Il ne s'agit ni d'une unité de la cigarette, ni d'une unité au budget de 1 million de dollars. Les gens de l'opposition ne font même pas attention au véritable nom de l'unité en question, ce qui ne fait que démontrer leur manque de respect à l'endroit de tous les premiers intervenants. Il s'agit des personnes qui protégeront notre province et notre population.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Horsman : Le député devrait parler au le député de Sussex-Fundy-St. Martins. J'espère l'avoir dit correctement... En tant qu'ancien ministre de la Sécurité publique, il sait ce que font les personnes en question. Elles sont là pour nous protéger chaque jour, et j'ai deux ou trois anecdotes tirées de déclarations de ministres qui le confirment.

En tant que ministres, nous ne jouons aucun rôle dans le recrutement de qui que ce soit. Encore une fois, c'est le personnel qui s'en occupe. Il pourrait s'agir de la sous-ministre. Les candidats ont passé de longues entrevues. Ils ont été engagés et ils sont les plus qualifiés. Il est regrettable que... Les gens d'en face se rendent compte qu'une seule des personnes engagées provient de la région de Fredericton.

Le président : Le temps est écoulé.

M. Fitch : Ah, oui, merci beaucoup. Nous avons là encore des renseignements très intéressants. Le vice-premier ministre a reconnu que l'une des personnes engagées était d'ici, de Fredericton et il a donné des noms hier après avoir dit ne pas savoir exactement à qui il était fait allusion.

Il a été énoncé, sous forme d'engagement électoral, que le recrutement au sein de la fonction publique ne se ferait pas sans concours. Nous avons ici le vice-premier ministre qui se cache derrière la sous-ministre. La question est claire. Il s'agit dans le cas présent d'un geste indélicat commis soit par le ministre, soit par la sous-ministre, car les deux se sont retranchés derrière le fait que le geste avait été posé par la sous-ministre.



Encore une fois, par souci de clarté, le vice-premier ministre répondra-t-il à la question suivante : Est-ce le vice-premier ministre qui a donné l'ordre d'engager les gens au sein de l'escouade, ou est-ce la sous-ministre?

L'hon. M. Horsman : Encore une fois, permettez-moi d'être très clair. En tant que ministre, je ne participe nullement au processus de recrutement, qu'il s'agisse ou non de contrats de services personnels — ce qui est le cas pour les personnes en question. Seuls deux membres à temps plein travaillaient déjà au ministère de la Sécurité publique. Ils ont simplement été mutés d'une autre unité. Les six, sept ou huit autres personnes ont été engagées par voie de contrats de services personnels. Elles ne travaillent pas à temps plein. Si elles travaillaient à temps plein, elles auraient suivi le processus dont parle le député d'en face, et il devrait le savoir. Je présume qu'il a parlé avec le député de Sussex-Fundy-St. Martins.

Je suis très fier des personnes recrutées. Nous disposerons non seulement des quatre meilleurs cadets de la Atlantic Police Academy, qui sont ici dans notre province, mais aussi de trois agents qui apportent une solide expérience, accumulée pendant plus de 20 ans. L'unité en question fera de l'excellent travail et protégera les gens de la province. Il s'agit autant d'un enjeu de sécurité publique que de santé publique. Je suis sûr que les personnes retenues feront un excellent travail. Elles commenceront la semaine prochaine, et je m'attends à d'excellents résultats. Merci.

Financement par le gouvernement

M. K. MacDonald : Je fais respectueusement valoir que la vérificatrice générale a formulé des recommandations après son premier rapport sur Atcon. Le premier ministre a dit qu'un homme était responsable de les mettre en oeuvre. Je suppose que le premier ministre a fait un autre lapsus à l'égard de l'engagement énoncé. Les recommandations n'ont pas été mises en oeuvre. L'homme qui est censé accomplir la tâche est peut-être bien lui-même lié, à la Atcon, à la garantie de prêt accordée à Co-op Atlantique. Je veux parler de Stephen Lund, d'Opportunités NB. Le ministre nous confirmera-t-il que Stephen Lund a joué un rôle relativement à la garantie de prêt accordée le 15 mars à Co-op Atlantique?

L'hon. M. Doucet : Je ne comprends vraiment pas pourquoi les gens de l'opposition voudraient politiser une compagnie comme Co-op Atlantique. Celle-ci mène ses activités et sert les gens du Nouveau-Brunswick depuis de nombreuses années. La compagnie employait environ 400 personnes. Le mouvement coopératif a été florissant au Canada atlantique. Le fait de parler ainsi de Co-op Atlantique et de soulever sans cesse la question de Co-op Atlantique à la Chambre est honteux. Des gouvernements successifs ont été partie prenante d'investissements dans Co-op Atlantique. Même le gouvernement précédent, en 2005, a été partie prenante d'investissements successifs dans Co-op Atlantique.

À mon avis, et de notre point de vue, le travail qui s'est fait avec Co-op Atlantique dans le secteur agricole...



Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. K. MacDonald : Les gens du Nouveau-Brunswick se sont grandement réjouis lorsque la vérificatrice générale a dit au gouvernement Gallant qu'elle irait au fond des choses pour déterminer où sont allés les 75 millions de dollars fournis à Atcon. Elle n'a pas demandé la permission de le faire. Il n'y avait aucune confusion. La vérificatrice générale n'a pas fait de lapsus. Elle a déclaré sans équivoque qu'elle chercherait les réponses.

Il semble maintenant que la vérificatrice générale devra enquêter sur une autre situation presque identique. La garantie de prêt de 7,5 millions accordée à Co-op Atlantique doit faire l'objet d'une enquête afin de déterminer qui y a consenti trois mois — trois mois — avant que la compagnie ne fasse faillite. Voici la première question à laquelle il faut répondre : Quel était le rôle de Stephen Lund à cet égard? Le ministre nous donnera-t-il une réponse?

L'hon. M. Gallant : Il n'est certainement pas nécessaire de crier ni de hurler à l'Assemblée législative. De ce côté-ci, nous pouvons très bien entendre le député d'en face.

Je pense que le ministre a dit très clairement que des travaux étaient en cours. Nous ne pouvons pas en dire davantage.

Je veux prendre un instant pour rappeler au député d'en face que son gouvernement a accordé un prêt de 15 millions à Co-op Atlantique. Le prêt de 15 millions dont il parle — pardon, la garantie de prêt — a été accordé par le gouvernement conservateur. Par conséquent, le fait que le député d'en face se lève aujourd'hui et crie sur tous les toits est un peu fort.

Nous travaillons avec les fonctionnaires. Des personnes se penchent sur la question pour veiller à ce que nous protégeons, autant que possible, les contribuables du Nouveau-Brunswick et que nous obtenions, autant que possible, des résultats positifs. Il devrait être rappelé au député d'en face que c'était en fait son gouvernement qui avait accordé la garantie de prêt d'un montant de 15 millions.

M. K. MacDonald : Je pense que nous venons d'être témoins d'un autre lapsus de la part du premier ministre. Notre garantie de prêt nous a été remboursée. Alors qu'ils étaient au pouvoir, les gens d'en face ont accordé une garantie de prêt de 7,5 millions à la Banque Nationale, au titre d'un prêt de 10 millions de dollars consenti à Co-op Atlantique trois mois avant que l'entreprise ne déclare faillite.

Se retrancher derrière une procédure de faillite est pratique mais inutile. Mes questions n'ont aucune incidence sur le résultat de la procédure de faillite puisqu'elles concernent la garantie de prêt que le gouvernement a consentie, comme je l'ai dit, trois mois avant que la compagnie ne déclare faillite. Je ne fais que poser une question très simple sur un autre sujet. Je vais la poser de nouveau, au cas où le ministre ou le premier ministre changerait d'idée ou ferait un autre lapsus. M. Lund, d'Opportunités NB, a-t-il joué un rôle dans le consentement de la garantie de prêt à Co-op Atlantique?



[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je vous rappelle que nous avons déjà répondu à la question. Évidemment, lorsqu'il y a une procédure en cours, nous ne pouvons pas en dire davantage, et j'ose croire que le député est au courant de ce principe qui est respecté depuis très longtemps.

Alors, nous ne pouvons pas faire de commentaires en ce moment, mais nous allons certainement faire une mise à jour lorsque nous en aurons l'occasion. Ce que nous pouvons dire tout de suite, c'est qu'il y a des pourparlers, et des gens sont en train de travailler au dossier pour s'assurer que le résultat sera le plus positif possible pour les gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Encore une fois, je veux effectivement souligner que le gouvernement précédent a accordé une garantie de prêt à Co-op Atlantique. Je veux aussi souligner que je ne comprends pas l'obstination à l'égard de Stephen Lund. Si le député d'en face veut venir à la période des questions et poser des questions à Stephen Lund, il devrait alors céder son siège pour que Stephen Lund puisse se porter candidat dans sa circonscription. Je ne sais pas. Toutefois, ce n'est pas le lieu pour crier et faire du tapage afin que Stephen Lund réponde à une question.

Système de justice

M. Northrup : Le 25 septembre 2010, neuf balles ont été tirées sur une résidence dans le secteur ouest de Saint John. Il ne s'agissait pas de n'importe quelle résidence. Il s'agissait de celle d'un agent du corps de police de Saint John et de sa famille. Les occupants ont été réveillés à 1 h 30 du matin par des coups de feu. En tant que policier, l'agent visé a compris le danger que courraient lui et sa famille. Une auto-patrouille identifiée s'est lancée dans une poursuite à grande vitesse d'un véhicule suspect. Au terme de cette poursuite, un véhicule et une arme qui auraient servi à la fusillade ont été saisis.

Des preuves ont été présentées à la Couronne, mais, quatre ans plus tard — quatre ans plus tard —, aucune accusation n'a été portée. Le ministre de la Justice expliquerait-il comment notre système judiciaire peut fonctionner si des crimes graves et odieux, comme l'agression d'un agent de police et de sa famille, restent non élucidés?

L'hon. M. Horsman : Je ne peux pas me prononcer sur le dossier ou la question et je ne me prononcerai pas, car l'affaire n'est pas encore réglée.

Je prends fièrement la parole aujourd'hui à la Chambre... Je vois que l'auditoire dans les tribunes est composé en grande partie de premiers intervenants, qu'il s'agisse de pompiers ou de policiers. Je leur dirai fièrement que je suis content d'être de leur côté. Je crois au travail qu'ils accomplissent tous les jours pour protéger les gens de notre province. Ils continuent de le faire jour après jour.



Par ailleurs, je ferai deux déclarations de ministre qui ne donneront que deux exemples de ce que les premiers intervenants font chaque jour pour notre province. D'après moi, le fait que les gens d'en face qualifient encore des unités ainsi, comme par le passé, constitue un manque de respect, non seulement envers l'Unité de lutte contre la contrebande, mais aussi envers tous les premiers intervenants. Encore une fois, je suis désolé...

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Horsman : Je ne peux pas me prononcer sur le dossier en raison d'un examen juridique, mais le député pourrait au moins appeler les unités par leur véritable nom. Merci.

M. Northrup : Voilà le problème avec l'actuel cabinet du ministre. Le dossier n'a pas avancé officiellement. Il reste simplement sur un bureau, et la poussière s'y accumule. Il incombe au ministre de passer à l'étape suivante.

La Couronne détient des preuves de l'affaire en question depuis des années. La police estime qu'elle a fourni suffisamment de preuves, soit l'arme et le véhicule saisis, pour prouver les allégations d'implication des personnes mises en cause. Les agents de police risquent leur vie tous les jours. Si les accusations contre le présumé coupable ne sont pas traitées, la Couronne doit alors, à mon avis, expliquer aux gens pourquoi aucune accusation n'est déposée. Le gouvernement examinera-t-il les circonstances de la fusillade afin de déterminer pourquoi aucun acte d'accusation n'a été déposé?

L'hon. M. Horsman : Encore une fois, je ne me prononcerai pas sur le dossier. L'affaire est toujours devant les tribunaux. Le député d'en face sait très bien que je ne peux pas me prononcer, et je suis sûr que la personne assise derrière lui, l'ancien ministre de la Justice, abondera dans mon sens.

Chaque fois que j'aurai l'occasion de prendre la parole et de remercier les premiers intervenants de l'aide et des services qu'ils fournissent aux gens de la province, je le ferai, et ce, je le répète, chaque fois que j'en aurai l'occasion. Je ne pense pas qu'on leur dit suffisamment merci. À mon avis, les gens de la province sont très chanceux que des femmes et des hommes si bons et vaillants, qu'il s'agisse de pompiers, de premiers intervenants ou de policiers, assurent toujours leur protection et font de la province le meilleur endroit du Canada où vivre, travailler et élever une famille.

Encore une fois, j'ai été très chanceux d'avoir une carrière de 25 ans dans les services de police ici à Fredericton. Je tiens à ce que les gens sachent que j'ai été en détachement pendant trois ans à la GRC, par l'intermédiaire du Service de renseignements criminels du Nouveau-Brunswick. J'ai eu l'occasion de visiter chacune des neuf municipalités et de travailler avec des membres de la GRC dans notre province. Je suis très fier des efforts qu'ils déploient chaque jour. Merci.



M. Northrup : Voilà où nous voulons en venir. Nous voulons que le ministre et le cabinet du ministre examinent le dossier pour savoir ce qui l'empêche d'avancer. Voilà l'objectif même des questions posées. Il incombe au ministre et à son cabinet d'accomplir leur travail pour que le dossier avance.

Quel type de message envoyons-nous au monde interlope si nous ne poursuivons pas les individus qui sont soupçonnés d'avoir attaqué des agents de police et d'avoir tenté de blesser gravement et d'assassiner ignoblement des agents de police ainsi que des membres de leur famille pendant leur sommeil? Le ministre enquêtera-t-il sur les raisons du retard lié au dépôt d'accusations en lien avec le crime commis par arme à feu contre un agent de police de Saint John et sa famille? Le ministre déterminera-t-il si des accusations seront portées en temps opportun? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je dois admettre que je trouve les questions que pose le député d'en face très surprenantes. Je pense qu'il aurait avantage à consulter l'ancien procureur général de la province, qui pourrait lui expliquer certains principes de base en démocratie. L'un d'eux est qu'il ne revient certainement pas à un gouvernement ou à un parlementaire de donner des ordres à la Direction des services des poursuites publiques. Comme vous le savez, dans la loi, et d'un point de vue constitutionnel, c'est très clair : la Direction des services des poursuites publiques est indépendante de nous, et même le procureur général ne lui donne pas d'ordre, ou du moins pas directement.

[Traduction]

Taxe sur l'essence

M. Wetmore : Tôt ce matin, le ministre de l'Environnement a convoqué en grande pompe les médias à une mêlée de presse spéciale pour annoncer la mise sur pied d'un comité spécial sur les changements climatiques. Nous avons déjà entendu de grandes annonces du genre au cours de la révision stratégique des programmes. En rétrospective, nous comprenons maintenant que tout le tapage entourant la révision stratégique des programmes visait à faire augmenter la TVH. Je crois que le nouveau comité spécial n'a été créé que pour faire augmenter la taxe sur l'essence et pour qualifier ensuite cette augmentation de réponse aux changements climatiques. Le ministre confirmerait-il si une augmentation de la taxe sur l'essence fait partie du mandat de ce nouveau comité?

L'hon. M. Kenny : Oui, la question climatique est très importante. Les effets des changements climatiques se font sentir ici, au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'au Canada. La question climatique est très importante. Nous avons établi un processus ouvert et transparent pour permettre aux parlementaires de recueillir les opinions des gens du Nouveau-Brunswick et d'examiner leur point de vue. C'est ce que nous avons fait dans le passé, et c'est ce que nous continuons de faire. Je me serais attendu à ce que le député d'en face félicite notre gouvernement, les gens du



Nouveau-Brunswick et moi-même pour avoir applaudi à la décision d'avoir un comité qui conduit un processus ouvert et transparent.

Je veux demander aux gens de l'opposition de travailler avec nous, en tant que gouvernement, et les inviter à se joindre à nous pour faire avancer les dossiers du genre et recueillir les opinions de toutes les personnes du Nouveau-Brunswick. Merci.

M. Wetmore : L'image stéréotypée des Libéraux qui taxent à qui mieux mieux pour dépenser toujours plus s'est gravée pour une très bonne raison. Les Libéraux adorent imposer les contribuables et adorent dépenser. Le nouveau comité spécial sur les changements climatiques n'est qu'une grande façade, comme nous l'avons vu dans le cas de la révision stratégique des programmes, lequel a été créé pour émettre la recommandation d'augmenter la taxe sur l'essence de 3 ¢ à 5 ¢ le litre et peut-être même plus. Ce que j'avance est maintenant inscrit au compte rendu. Le ministre de l'Environnement prendrait-il la parole pour me dire ceci : Est-ce que je me trompe en disant qu'une nouvelle taxe sur l'essence, une nouvelle taxe sur le carbone, ne sera pas imposée?

L'hon. M. Kenny : Ce que le député dit aujourd'hui, c'est que nous ne voulons pas que le comité reçoive l'importante opinion des gens du Nouveau-Brunswick. Ce qu'il dit, c'est que les personnes dans les tribunes ne sont pas en droit de s'exprimer ici. Nous cherchons à obtenir de bons renseignements, comme nous l'avons fait dans le passé à l'égard de tous les processus de consultation que nous avons conduit dans la province.

Toutefois, il est plutôt ironique de constater que la première chose que l'ancien ministre raté a faite lorsqu'il est entré au gouvernement, c'est d'augmenter la taxe sur l'essence.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. Je m'occuperai de la question.

L'hon. M. Kenny : Un processus conduit avec ouverture et transparence : voilà ce que nous voulons. Je m'étonne beaucoup des propos du député d'en face et de sa série de questions aujourd'hui, car il est en fait favorable à ce que nous faisons ici. J'ai eu l'occasion plus tôt de parler avec lui et d'autres parlementaires.

Je tiens à dire que le processus est excellent. Le tout sera ouvert au public pour que les gens puissent soumettre à notre province leurs bonnes suggestions. J'espère que, collectivement, à titre de gouvernement et à titre d'opposition, nous ferons progresser le dossier afin d'aider les gens du Nouveau-Brunswick à réduire ici les effets des changements climatiques. Merci.

M. Wetmore : En termes très simples, voici ce que je demande au ministre. Voudrait-il bien nous dire si des gens au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux mettent au point une politique relative à une taxe sur le carbone? Oui ou non?



[Original]

L'hon. M. Gallant : Je veux me lever à la Chambre parce que je n'en reviens pas d'entendre les questions posées par les parlementaires du côté de l'opposition. Les changements climatiques représentent le plus grand défi de la planète en ce moment, et il faut en faire davantage. Le Canada se doit d'en faire davantage, tout comme le Nouveau-Brunswick, pour relever ce défi pour les générations à venir. Pour ce faire, il faut consulter les experts et les intervenants. Nous devons être à l'écoute des idées, des suggestions et des préoccupations des gens du Nouveau-Brunswick. Nous allons faire tout cela par l'entremise d'un comité non partisan.

[Traduction]

Quelques éléments m'échappent. Pourquoi le député d'en face pose-t-il les questions et non pas le porte-parole en matière de l'environnement? Pourquoi les parlementaires d'en face nous disent-ils de confier des projets de loi à des comités et nous critiquent-ils ensuite quand nous en créons un? Pourquoi nous reprochent-ils de ne pas mener assez de consultations et nous critiquent-ils ensuite quand nous voulons consulter la population par l'intermédiaire d'un comité non partisan?

Le président : Une dernière question.

Création d'emplois

M. Fitch : Il est évident que le premier ministre... Nous avons touché une corde sensible et piqué au vif la susceptibilité. Je vais saisir l'occasion qui se présente aujourd'hui pour simplement mentionner au premier ministre qu'il a échoué lamentablement en ce qui concerne les emplois et l'économie. Il y a beaucoup de bruit et de distractions, mais les résultats publiés aujourd'hui par Statistique Canada indiquent que nous avons encore perdu 600 emplois — une perte nette de 600 emplois. Encore une fois, quand le gouvernement actuel mentionne que les emplois sont pour lui une priorité, il est évident que certaines mesures qu'il a prises ont échoué lamentablement, notamment les augmentations qui touchent l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu des particuliers ainsi que la hausse des coûts salariaux. Le gouvernement a aussi imposé un moratoire relatif au gaz de schiste qui a fait perdre des emplois à la province et a nui à son économie.

Aujourd'hui, je demande au premier ministre ceci : Quand il a dit qu'il créerait 5 000 nouveaux emplois et quand il a dit qu'il créerait 10 000 nouveaux emplois, était-ce vrai ou s'agissait-il d'un lapsus?

[Original]

L'hon. M. Gallant : J'apprécie énormément le fait d'avoir la chance et l'occasion de discuter un peu de l'économie du Nouveau-Brunswick. L'économie canadienne ne va pas dans la bonne



direction en ce moment. Nous voyons des taux de croissance plus bas que ceux que nous avons auparavant. Évidemment, cela a un effet sur l'économie ici, au Nouveau-Brunswick.

Nous concentrons nos efforts à essayer de créer un climat propice à l'investissement et à la croissance économique. En effet, c'est la raison pour laquelle nous sommes très fiers qu'il y ait des entreprises qui le reconnaissent et qui veulent investir dans le Nouveau-Brunswick. Il y a IBM et les 250 emplois que cette compagnie va créer au cours des prochaines années. Il y a des entreprises familiales à Sussex qui vont créer des emplois. Il y a OrganiGram, et il y a WestJet, qui va créer plus de 400 emplois ici, au Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Nous investissons dans ce qui nous aidera à créer le climat le plus propice à la croissance économique. Cependant, il faudra du temps. Il faudra du temps pour que le Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie porte ses fruits. Je peux vous dire que nous sommes très fiers que les villes de Fredericton, de Moncton et de Saint John aient toutes été classées parmi les meilleurs endroits du Canada pour faire des affaires.

